

SAS AOL - EDEN FOOD

11 RUE D'ERSTEIN

67300 SCHILTIGHEIM

SIRET : 824 880 645 000 18

SAS au capital de 1000 €

PROCES VERBAL

à l'Assemblée Générale Extraordinaire du 1er mars 2024

L'an deux mille vingt quatre, le premier mars à dix heures, les actionnaires de la société **AOL**, société par actions simplifiée au capital de **1000 €**, se sont réunis au siège social, 11 rue d'Erstein à SCHILTIGHEIM, en Assemblée Générale Extraordinaire, conformément à la loi et aux statuts.

L'Assemblée est présidée par le Président, M. Kamal JABLI et M. Rachid JABLI, est nommé secrétaire.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par les actionnaires.

Celle-ci relève que les actionnaires présents détiennent 100 actions, sur un total de 100 actions, soit la totalité du capital social. L'Assemblée est ainsi habilitée à prendre toutes les décisions.

Le Président déclare que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- constatation que l'actif est devenu inférieur à la moitié du capital social ;

Le Président approuve la résolution suivante figurant à l'ordre du jour :

Première résolution

Après avoir pris connaissance du fait que les fonds propres de la société sont devenus inférieures à la moitié du capital social, **les actionnaires décident de poursuivre l'activité de la société.**

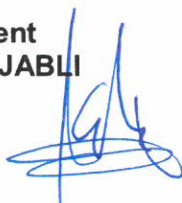
La résolution est soumise au vote, et est adoptée à l'unanimité.

Deuxième résolution

Les actionnaires confèrent tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal afin d'accomplir toutes les formalités consécutives aux décisions prises.

Rien n'étant plus à l'ordre du jour, la séance est levée à onze heures. De tout ce que dessus, il a été rédigé le présent procès-verbal, qui a été signé par les actionnaires.

Le Président
M. Kamal JABLI



Le Secrétaire
M. Rachid JABLI

